

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 13 août 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 13 août 2018, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juillet 2018.
5. Lecture et approbation des comptes à payer.
6. Période de questions.
7. Subvention pour le chemin de ligne Piette # AIRRL-2017-425.
8. Location du 631 rue Principale.
9. Adoption du règlement de modification du règlement.
#003-07-2018 concernant les dates des ventes de garage.
10. Dépôt du règlement de la MRC de d'Autray # 216-3.
11. Soumissions pour le champ d'épuration du 631 et du 636 rue principale.
12. Soumissions pour les portes du centre.
13. Soumissions pour thermopompes.
14. Plancher de cuisine du 631 rue Principale.
15. Soumission pour chemin d'hiver.
16. Déplacement des antennes.
17. Embauche du vérificateur pour l'année 2018.
18. Demande.
19. Rapport de la directrice générale.
 - 19.1 Subventions.
 - 19.2 Pompe pour duplex et église.
 - 19.3 SPE Évaluation.
20. Rénovation du duplex.
21. Rénovation du centre.
21. Correspondance.
22. Divers.
23. Levée de l'assemblée.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 13 août 2018

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution n° 2018-08-340

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 JUILLET 2018.

Résolution n° 2018-08-341

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Bibeau d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juillet 2018.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. COMPTES À PAYER.

Résolution n° 2018-08-342

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 3 juillet 2018 au 9 août 2018.

Total des comptes à payer 49 914.97 \$

EN CONSÉQUENCE, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée dans la salle.

7. SUBVENTION POUR LE CHEMIN DE LIGNE PIETTE # AIRRL-2017-425.

Résolution n° 2018-08-343

ATTENDU QUE les infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC De D'Autray a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 13 août 2018

ATTENDU QUE le conseil désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de l'entrepreneur retenu (appel d'offre).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Audrey Sénéchal, appuyé par Monsieur Gilles Côté, il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. LOCATION DU 631 RUE PRINCIPALE.

La location du bail du 631 rue Principale sera de 620 \$ et la directrice générale prendra rendez-vous avec Madame Carole-Anne Nadon pour la signature du bail. Comme Madame Carole-Anne Nadon voudrait prendre possession du logement le 25 août 2018, le loyer du 25 au 31 août sera de 140\$ (620 \$ / 31 jours = 20 \$ / 7 jour).

De plus, il sera spécifié dans le contrat du bail : Aucun animal ne sera autorisé, aucune consommation ou production de cannabis, aucune installation de piscine (peu importe le type), le loyer et la portion extérieur doivent être propres et entretenus.

Nous demandons aussi une lettre de référence.

Elle sera responsable également de payer son loyer au bureau municipal le premier de chaque mois soit, par chèque, internet ou en argent.

Le logement devra être dans le même état qu'il lui a été loué et des photos seront prises avant de lui remettre les clés.

Résolution n° 2018-08-344

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'accepter de louer à Madame Nadon selon les termes ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 13 août 2018

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT #003-07-2018 CONCERNANT LES DATES DES VENTES DE GARAGE.

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du règlement, les conseillers en ayant pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'adopter le règlement # 003-07-2018

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

10. DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE LA MRC DE D'AUTRAY # 216-3.

Règlement modifiant le règlement 216 : « Règlement établissent les règles d'utilisation du transport collectif local effectué sur appel par Taxi » ainsi que la résolution, l'avis public et le certificat de publication.

Résolution n° 2018-08-345

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'accepter le dépôt du règlement de la MRC de d'Autray.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

11. SOUMISSIONS POUR LE CHAMP D'ÉPURATION DU 631 ET DU 636 RUE PRINCIPALE.

Résolution n° 2018-08-346

Nous devons abroger la résolution n° 2018-07-344 et refaire la résolution avec les autres soumissionnaires. Suite au désistement de la firme Ti-Bonhomme Inc. pour faire le champ d'épuration pour le 631 et 636 rue principale.

Soumissionnaires

Roch Desrosiers	7 000.00\$ plus taxes
Transport J.L.M. Lépine	6 500.00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation pour le projet champ d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué les offres reçues ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Gilles Côté d'abroger la résolution n° 2018-07-344 et d'octroyer le contrat à la firme J.L.M. Lépine au montant de 6 500 \$ plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 13 août 2018

12. SOUSSIONS POUR LES PORTES DU CENTRE.

Résolution n° 2018-08-346

Soumissionnaires

Vitrierie Joliette	4025 \$ plus taxes
Vitrierie Lafortune	4060.\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation pour les portes du centre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué les offres reçues ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Bibeau et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'octroyer le contrat à la firme Vitrierie Joliette au montant de 4 025 \$ plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13. SOUSSIONS POUR TERMOPOMPES.

Résolution n° 2018-08-347

Soumissionnaires

Pour 2 thermopompes

Rona	3223 \$ plus taxes
Installation	Entre 1600 et 2400 \$ plus taxes
Total	Entre 4823 et 5623 \$ plus taxes
Bédard et Installation	4500 \$ plus taxes
Patrick Morin et Installation	6438.58 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de deux thermopompes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué les offres reçues ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'octroyer le contrat à la firme Bédard au montant de 4500 \$ plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 13 août 2018

14. PLANCHER DE CUISINE DU 631 RUE PRINCIPALE.

Résolution n° 2018-08-348

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'entériner l'achat du plancher flottant chez Patrick Morin au prix de 290.56 \$

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

15. SOUSSION DES CHEMIN D'HIVER.

Résolution n° 2018-08-249

Soumissionnaires pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Excavation N. Majeau Inc.	
Déneigement seulement	2 450.00\$
Sablage avec sel	435.00 \$
Déneigement et Sablage avec sel	3950.00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation pour chemin d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué l'offre reçue ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'octroyer le contrat à la firme Excavation N. Majeau Inc. au montant de 3950 \$, déneigement et Sablage avec sel.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

16. DÉPLACEMENT DES ANTENNES.

Résolution n° 2018-08-350

CONSIDÉRANT QUE nous devons déplacer les antennes de Madame Lessard et de Monsieur Tétreau.

CONSIDÉRANT QU'il y a des frais pour le déplacement des antennes Shaw 100 \$ et Bell 75 \$ plus taxes.

CONSIDÉRANT QUE la complexité du déplacement et du filage qui devait passer par les deux greniers, ce qui nécessite plus de temps et de matériel qu'une simple installation.

CONSIDÉRANT QU'il fallait que le fil soit enterré, il devrait y avoir des frais supplémentaires d'installation;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'accepter d'entériner de payer les frais à nos locataires sur présentation de facture.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 13 août 2018

17. EMBAUCHE DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2018

Résolution n° 2018-08-351

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marois d'embaucher Madame Martine Gauthier à titre de vérificatrice pour l'année 2018. Ces honoraires totaliseront un maximum de 4200\$ plus taxes pour 40 heures.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

18. DEMANDE.

Aucune demande n'a été formulée.

19. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

19.1 Subventions du député.

La directrice générale donne un compte rendu des subventions.

Pour la subvention de 8346 \$, elle sera employée au déneigement des routes.

Pour la subvention de 5000 \$, la directrice générale est mandatée pour s'informer des termes exacts à employer pour la subvention discrétionnaire du député.

19.2 Pompe pour duplex et église.

La directrice générale donne un compte rendu de la rencontre avec la firme Pointe Eau Forage.

Pour l'instant on ne touche pas à l'installation du puits le projet est reporté à une date ultérieure.

19.3 SPE Évaluation.

La directrice générale va prendre plus d'information pour les prix d'assurances;

Pour 100 % de la valeur assurable et le prix au prorata pour 50 % afin de permettre de prendre une décision éclairée.

20. RÉNOVATION DU DUPLEX

La directrice générale fait un compte rendu des rénovations du duplex.

21. RÉNOVATION DU CENTRE

La directrice générale fait un compte rendu des rénovations du centre.

22. CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 13 août 2018

23. DIVERS.

Aucun point n'est rajouté à l'ordre du jour.

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 HEURES 55

Résolution n° 2018-08-352

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin,
Maire

Francine Rainville,
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
